



COMMUNE D'AWAE

**ADDITIF RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 DU 10 JUILLET 2025 POUR LES TRAVAUX
DE REHABILITATION DE L'ADDITION D'EAU POTABLE (AEP) D'AWAE
VILLE DANS LA COMMUNE D'AWAE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

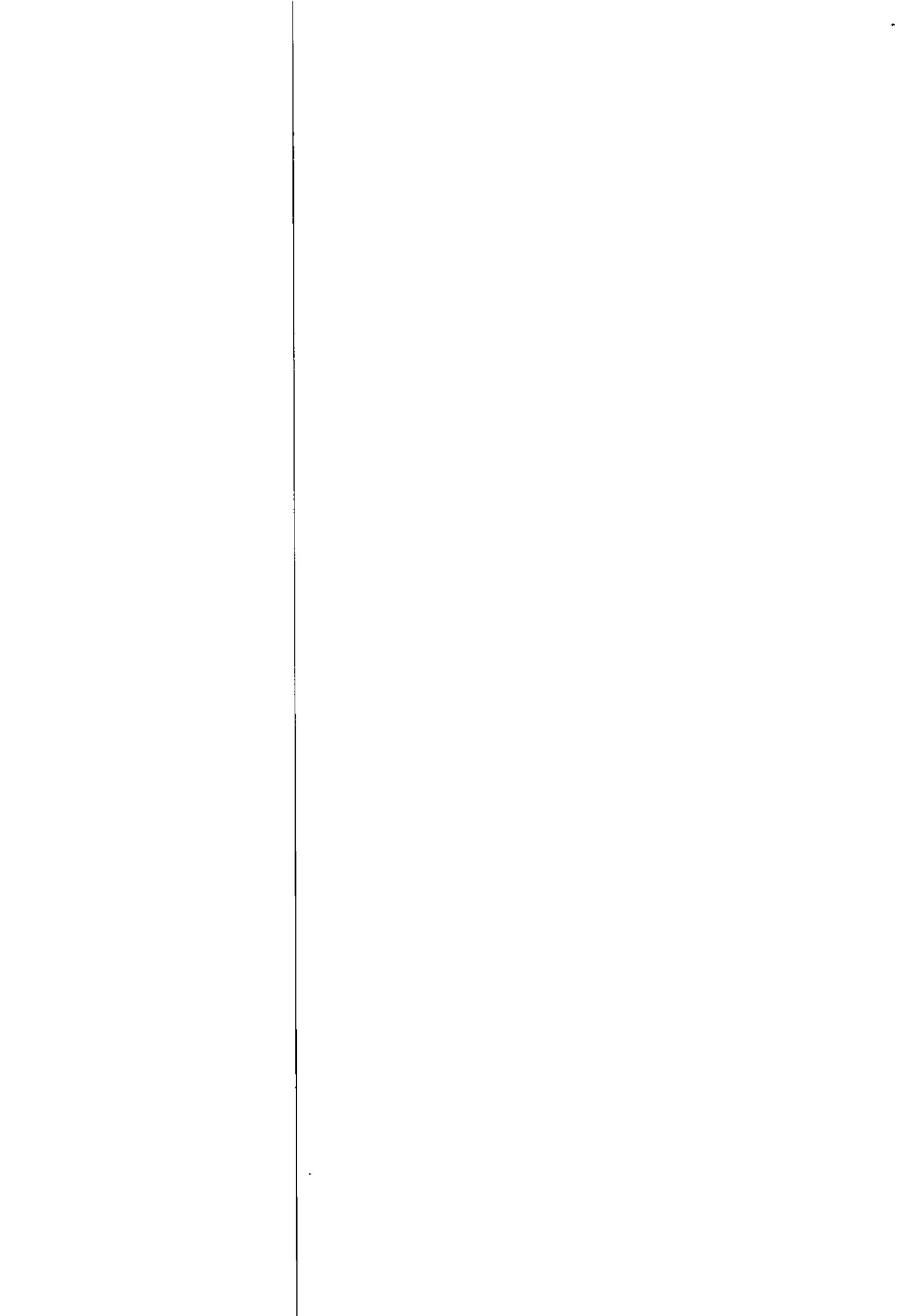
ADDITIF RECTIFICATIF N°001

Le Maire de la Commune d'Awaé (Maitre d'ouvrage et Autorité Contractante) en application des dispositions du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics informe les prestataires intéressés par le Dossier d'Appel d'Offres N°007/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 du 10 JUILLET 2025 pour les travaux de réhabilitation de l'adduction d'eau potable (AEP) d'Awaé ville dans La Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, que les modifications suivantes sont apportées au Dossier d'Appels d'Offres :

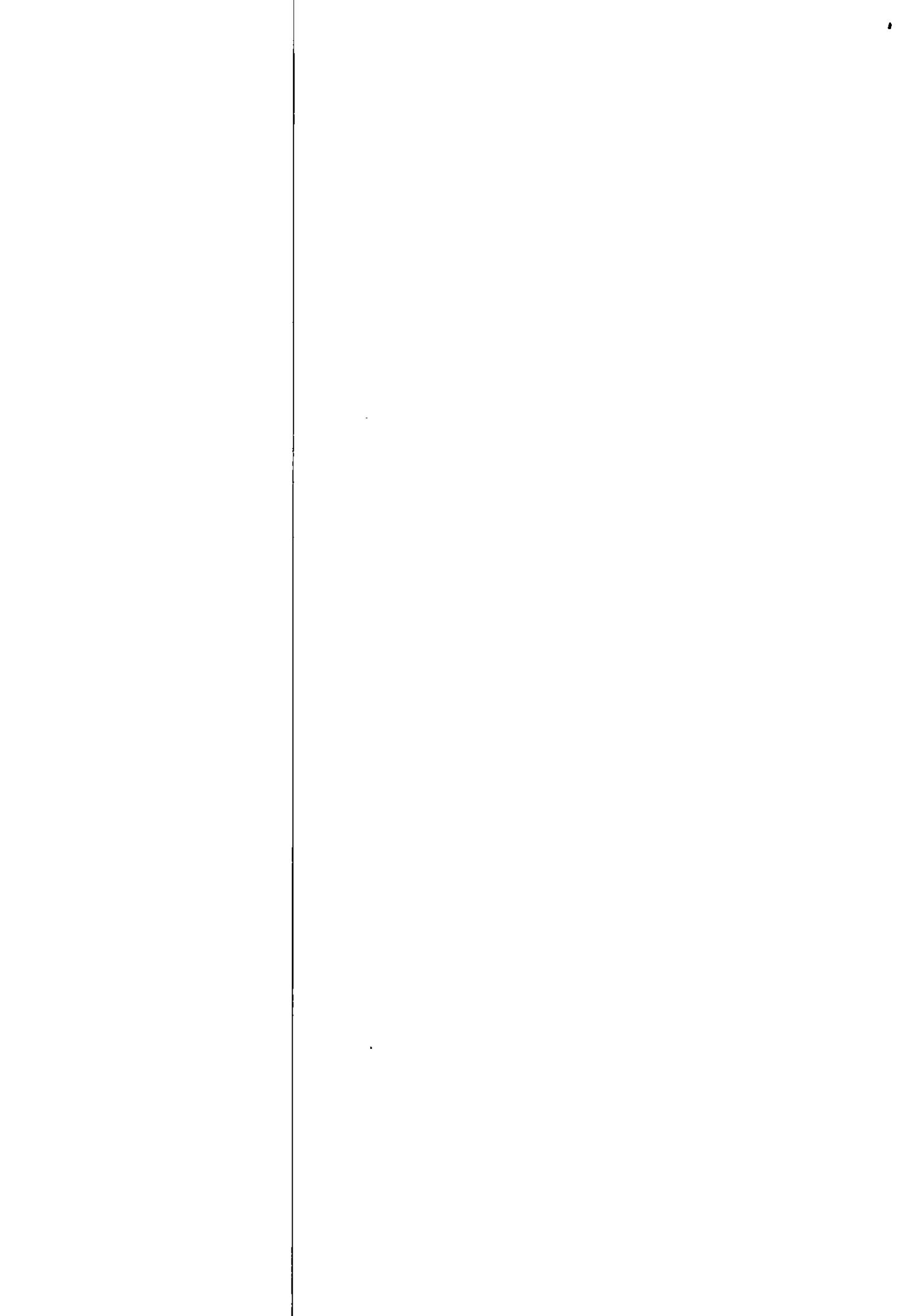
I) **Point sur l'incohérence du nombre de critère éliminatoire et essentiel dans l'AAO, le RPAO et la grille d'évaluation.**

Les critères éliminatoires et essentiels à considérer sont ceux définis dans la grille suivante :

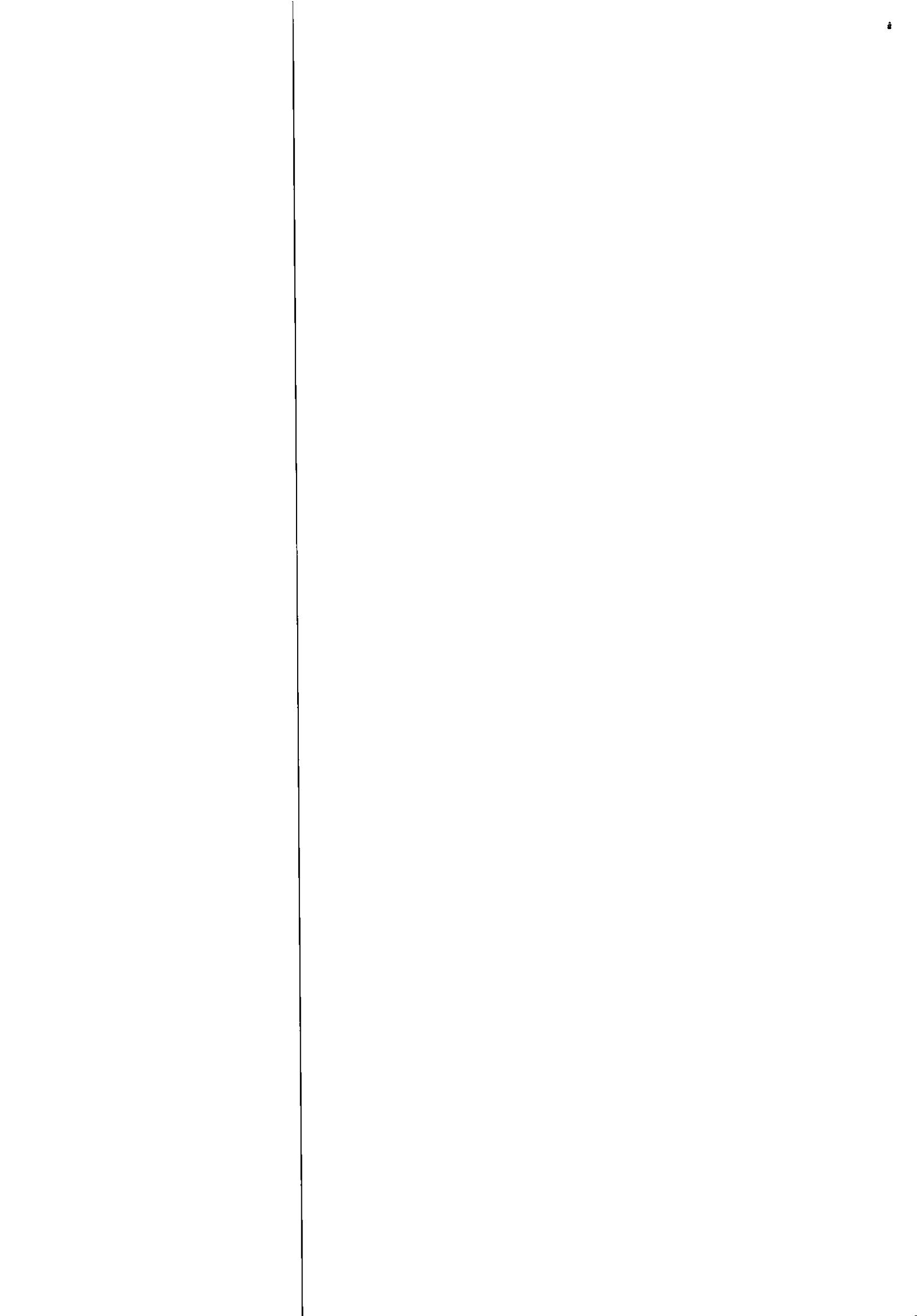
Nº	Rubrique	Oui/Non	Observations
I. RAPPEL DES CRITERES ELIMINATOIRES			
Nº	RUBRIQUE		Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif			
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.		Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)		Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique			
3	Absence de la charte d'intégrité datée et signée		Oui/Non



N°	Rubrique	Oui/Non	Observations		
4	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non			
III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière					
5	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non			
6	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)	Oui/Non			
IV- Critères éliminatoires d'ordre général					
7	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non			
8	Non-respect d'au moins 73,33% des critères essentiels	Oui/Non			
9	Absence d'un rapport de visite des lieux signé du soumissionnaire et assorti de prises de vues et de coordonnées GPS du site de réhabilitation.	Oui/Non			
10	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non			
II. RAPPEL DES CRITERES ESSENTIELS					
II.1) Présentation de l'offre (02 critères)					
Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont satisfaites					
1	Respect de l'ordre d'assemblage, bonne relecture et lisibilité	Oui/Non			
2	Séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que le blanc	Oui/Non			
TOTAL I (Sur 02 critères)					
II.2) Les références du soumissionnaire (05 critères)					
Ce critère est rempli si trois (03) exigences sur cinq (05) ci-après sont satisfaites					
1	Projets de construction d'une mini adduction d'eau potable (au moins deux (02) projet.)	Oui/Non			
2	Projet d'hydraulique villageoise (au moins 03 projets de construction des forages ou réhabilitation).	Oui/Non			
3	Projets d'hydraulique villageoise réalisés d'un montant supérieur à (50 000 000) de francs CFA au cours des trois (03) dernières années	Oui/Non			
4	Projet d'hydraulique villageoise réalisé d'un montant supérieur à (60 000 000) de Francs CFA au cours des quatre (04) dernières années	Oui/Non			
5	Projet d'hydraulique villageoise réalisé d'un montant supérieur à (85 000 000) de Francs CFA au cours des cinq (05) dernières années	Oui/Non			
	NB) Les justificatifs des références comprennent notamment :				
	<ul style="list-style-type: none"> • Les copies des première, deuxième et dernières pages du contrat accompagnés des ordres de services y relatifs ; • Les procès-verbaux de réception (provisoire ou définitive) pour chaque contrat. <p>L'absence d'une des pièces sus évoquées entraînera la non prise en compte de la référence présentée.</p>				
	TOTAL II (Sur 05 critères)				
II.3) Qualification et expérience du personnel (05 critères)					
Ce critère est rempli si trois (03) exigences sur cinq(05) ci-après sont satisfaites					
01	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un (01) Conducteur des Travaux, minimum Ingénieur des Travaux du Génie Civil / Rural (Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en hydraulique villageoise. <ul style="list-style-type: none"> - <i>CV daté et signé de l'expert,</i> - <i>Copie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du concerné,</i> - <i>Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert,</i> - <i>Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience.</i> 	Oui/Non			
02	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Chef Chantier, minimum Technicien Supérieur de Génie Civil / Rural justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en hydraulique rurale ; ou un technicien du génie Rural justifiant d'au moins trois (03) ans d'expérience en hydraulique rurale. <ul style="list-style-type: none"> - <i>CV daté et signé de l'expert,</i> - <i>Copie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du concerné,</i> 	Oui/Non			



N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert, - Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience. 		
03	<ul style="list-style-type: none"> ✓ -Un électricien, Technicien supérieur en électricité ou électrotechnique (BAC+2 minimum) justifiant d'au moins trois (03) ans d'expérience en hydraulique rurale. - CV daté et signé de l'expert, - Copie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du concerné, - Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert, - Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience. 	Oui/Non	
04	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Responsable Administratif et financier, de niveau BAC +2 ou plus, ayant au moins trois (03) ans d'expérience dans la gestion administrative et financière des travaux d'hydraulique villageoise en général. - Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois mois, - CV daté et signé de l'expert, - Copie de la Carte Nationale d'Identité légalisée du concerné, - Attestation de disponibilité signée et datée de l'expert, - Attestation ou contrat de travail ou journal de chantier justifiant l'expérience. 	Oui/Non	
05	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Personnel exécutant : <p>Attestation de présentation de l'original du diplôme de C.A.P. en plomberie ou équivalent du plombier.</p>	Oui/Non	
	<p>NB : Les certifications sont faites par l'autorité administrative (sous-préfet, préfet) L'absence d'une pièce sus évoquée entraînera la non prise en compte du personnel présenté.</p>		
	TOTAL III (Sur 05 critères)		
	II.4) Moyens logistiques (08 critères)		
	Ce critère est rempli si six (06) exigences sur huit (08) ci-après sont satisfaites		
1	Un atelier de forage tracté ou porté sur camion en propre ou en location	Oui/Non	
2	Un compresseur de 16 bars en propre ou en location	Oui/Non	
3	Une moto pompe de 1 m ³ /h en propre	Oui/Non	
4	Un pick-up de liaison en propre ou en location	Oui/Non	
5	Un groupe électrogène en propre	Oui/Non	
6	Une tractopelle en propre ou en location	Oui/Non	
7	Un camion benne en propre ou en location	Oui/Non	
8	<p>Liste du petit matériel en propre comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sonde de niveau d'eau ou carotteur sonique (01) - GPS (01) - Clés à griffe (04) - Pelles (02) - Scie (01) - Seaux (04) - Mètre (01) - Brouette (02) 	Oui/Non	
	<p>NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.</p>		
	TOTAL IV (Sur 08 critères)		
	II.5) La méthodologie et l'organisation (05 critères)		
	Ce critère est rempli si quatre (04) exigences sur cinq (05) ci-après sont satisfaites		
1	L'organisation et l'ordonnancement envisagé pour l'exécution efficace des travaux.	Oui/Non	
2	Note d'observation sur le CCAP et CCTP	Oui/Non	
3	Le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux.	Oui/Non	



N°	Rubrique	Oui/Non	Observations
4	Les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO).	Oui/Non	
5	Les dispositions relatives au respect des mesures environnementales.	Oui/Non	
	TOTAL V (Sur 05 critères)		
	II.6 Preuves d'acceptation des conditions du marché (02 critères) Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont satisfaites		
1	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment paraphé sur chaque page et signé à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
2	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières. (CCTP) dûment paraphé sur chaque page et signé à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non	
	NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.		
	TOTAL VI (02 critères)		
	II.7) La capacité financière (03 critères) Ce critère est rempli si deux (02) exigences sur trois (03) ci-après sont satisfaites		
1	Les états financiers certifiés pour les cinq dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat.	Oui/Non	
2	L'attestation de capacité financière d'un montant d'au moins vingt-huit millions quatre cent mille (28 400 000) de FCFA délivrée par une banque agréée de 1 ^{er} ordre.	Oui/Non	
3	Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.	Oui/Non	
	NB) En cas de groupement, chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé. Le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé		
	Total VII (03 critères)		
	TOTAL DE OUI OBTENU SUR 30 OUI		
	LE SOUMISSIONNAIRE A-T-IL VALIDE TOUS LES CRITERES ESSENTIELS ? 22 OUI /30 soit 73,33 %		

II) Point sur les cautions

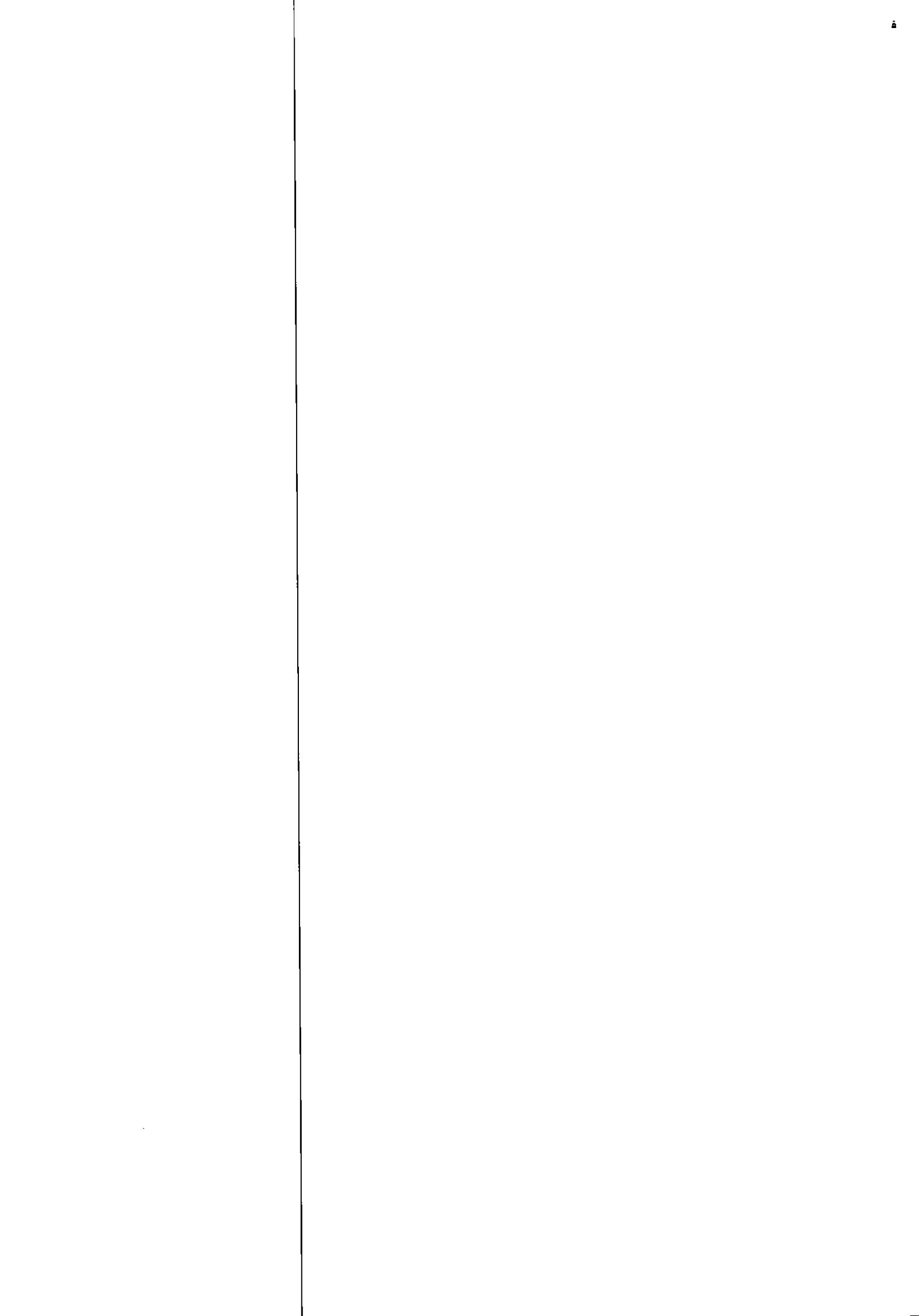
Au lieu de :

NB : la Caution est désormais timbrée et jointe au récépissé de dépôt délivrée par la CDEC.

Lire plutôt

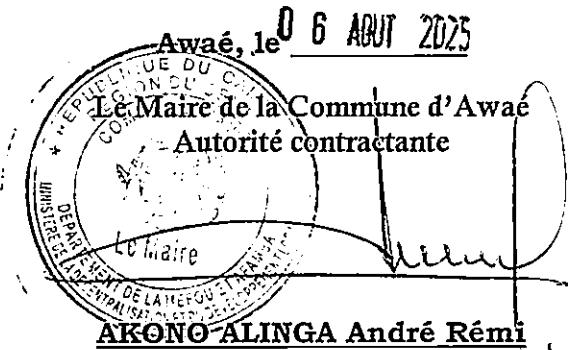
Toutes les cautions issues de ce marché doivent être établies conformément à la Lettre-circulaire N°0019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

III) Point sur la liste des Etablissements de crédits habilités à émettre des cautions et des garanties dans le cadre des marchés publics.



Bien vouloir se référer à la liste des établissements actualisée et mis à jour, disponible à la Commune d'Awaé et annexée au Dossier d'Appel d'Offres sus évoqué.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.



Ampliations:

- PRFET/MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage)
- MAIRE AWAE (pour information et affichage)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE / ARCHIVES (pour affichage et archivage Information et mémoire)

